

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(DIX-HUITIEME SESSION)



Publier au moment du discours.

Vérifier texte du discours prononcé.

Communiqué No. 19A
20 novembre 1963
Bureau de presse
750, Troisième Avenue,
New York, E.-U.
YUkon 6-5740

Point 24: Rapport de la Commission préparatoire pour l'Année de la
Coopération internationale.

Déclaration de S.E. M. Paul Tremblay,

Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies

le 20 novembre 1963

Monsieur le Président,

L'an dernier, un certain nombre de délégations, y compris la délégation canadienne, se sont portées coauteurs d'une résolution qui chargeait un comité préparatoire d'examiner la possibilité de faire de l'année 1965 une année de coopération internationale. Le Canada est heureux que le comité ait effectivement recommandé de désigner 1965 sous le nom d'Année de Coopération internationale.

Ma délégation est convaincue qu'il y a grand avantage, d'un point de vue pratique, à consacrer une année à l'avancement de la coopération internationale.

Une des caractéristiques du vingtième siècle est l'immense progrès qui a été réalisé dans le domaine des communications. Le monde s'est brusquement rétréci. Nous subissons le contrecoup d'événements qui sont rapportés d'une manière quasi instantanée par la presse, la radio et la télévision, bien qu'ils se produisent dans des pays fort éloignés du nôtre. La pression exercée par les journaux, par les parlements et l'opinion publique oblige souvent nos gouvernements à prendre rapidement position sur tel ou tel événement. Il est juste de dire, je crois, que le degré d'interdépendance qui existe aujourd'hui entre les nations constitue un phénomène sans précédent dans l'histoire.

Phénomène d'ailleurs qui est accompagné d'un remarquable élargissement des activités gouvernementales dans presque tous les domaines. Aux yeux de l'homme de la rue, ces administrations qui croissent sans cesse revêtent un